

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI  
DE L'AMENDEMENT DE KIGALI AU PROTOCOLE DE MONTREAL  
RELATIF A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE  
D'OZONE**

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

**EN FOI DE QUOI,** Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 décembre 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Jeanine NIBIZI.

